

Réunion du Conseil Municipal du 18 NOVEMBRE 2024

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : Ms P. PICHOUX – BUAN J.M. – Mmes DE LA VILLEON L.- JANVIER C. (adjoints) M F. GLOAGUEN (Conseiller délégué)- Mmes POLET V. – Ms ALIX J.L.- SIMON L.- SEVIN A. –

Absente excusée : BROUSSIN E.- LEMEUX M.-

Absents : MAURY A. – NOURRISSON I.- MOUCHOUX REBILLARD M.

Procuration

Mme Emilie BROUSSIN a donné procuration à Mme Cécile JANVIER

Date de la convocation : 5/11/2024

DELIB20241101

Secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Patrick PICHOUX, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal désigne Patrick PICHOUX, secrétaire de séance.

DELIB20241102

PLH convention de contractualisation entre Rennes Métropole et la commune

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028 de Rennes Métropole adopté définitivement le 21/12/2023 constitue le socle commun et métropolitain de la politique de l'Habitat.

Pour sa mise en œuvre, une convention de contractualisation type a été adoptée le 20/6/2024 par le Conseil Métropolitain. Elle permet de décliner la mise en œuvre des règles définies du PLH au plus près du contexte de la spécificité communale.

Après échanges avec les services habitat de RM une proposition de contrat PLH est formalisée. Elle permet :

De fixer l'objectif de logements livrés sur les 2 périodes triennales ;

De faire une prospective territoriale des livraisons de logements

De dresser la liste non exhaustive des projets intégrant de l'habitat adapté au vieillissement

D'identifier les projets d'offre d'adaptée aux besoins des Gens du Voyage (localisation et identification des terrains)

D'identifier les opérations en extension urbaine et /ou en renouvellement urbain

Le Conseil Municipal est appelé à valider la convention PLH présentée.

.../...

Après délibération le Conseil Municipal

- Après lecture de la convention, le Conseil Municipal n'émet aucune observation.
- Il approuve la convention de contractualisation du programme Local de l'Habitat 2023-2028 entre Rennes Métropole et la commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE
- Il autorise le Maire à signer ladite convention.

DELIB20241103

TRAVAUX ALSH CHAUFFERIE BOIS – AVENANT N°1 LOT 07

MENUISERIES INTERIEURES

M le Maire présente le devis de régularisation des travaux de rénovation de l'ALSH/CHAUFFERIE BOIS pour le lot N° 7 Menuiseries extérieures, entreprise AUGUIN de Guichen.

Le maître d'œuvre a présenté le décompte des travaux réalisés et non réalisés pour ce lot soit un avenant N° 1 se décomposant comme suit

Dont travaux sur chaufferie : + 299.42 € HT
Travaux sur ALSH : + 1 934.32 € HT
Travaux supplémentaires : + 2 233.74 € HT

Travaux non réalisés

Sur chaufferie : - 570.66 € HT
Sur ALSH : - 2415.59 € HT

Travaux non réalisés- total - 2 986.25 € HT

Soit un total de moins value

Sur chaufferie - 271.24 € HT
Sur ALSH - 481.27 € HT
TOTAL - 752.51 € HT

Le conseil municipal est appelé à valider l'avenant N°1 du lot 7 pour l'entreprise AUGUIN

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant N° 1 du lot 7 pour un montant global de – 752.51 €
- Donne pouvoir à M le Maire pour signer l'avenant présenté.

DELIB20241104

AFEL participation communale suite à comité de pilotage

Frédéric GLOAGUEN Conseiller délégué, fait part au Conseil Municipal des difficultés financières que rencontrent l'Association Familles, enfance Loisirs, au titre du Centre Social et de l'accueil de loisirs.

Les aides des financeurs nationaux et départementaux n'atteignent pas les demandes faites auprès de leur administration. Les aides des collectivités rattachées au centre social non plus.

Aussi l'association sollicite de notre collectivité une augmentation de la subvention pour 2025 qui sera portée à 37 301 € contre 32 800 € actuellement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Prend acte de la situation financière de l'association, dont l'équilibre est menacé.

Dit que la collectivité soutient et soutiendra l'association en 2025, en portant la subvention à 37 301 € par le biais d'un avenant à la convention actuelle.

Dit que la collectivité sera vigilante sur la situation financière de l'association qui devra poursuivre dans sa prospection d'aides auprès des collectivités utilisatrices des services de la structure, voire prendre des décisions sur les services apportés aux familles des communes qui refusent de participer à l'association.

ETUDE THERMIQUE SALLE ASSOCIATIVE – RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES SPORTIFS

Dans le cadre de notre demande de subvention au titre du fonds de concours, il est nécessaire de réaliser une étude thermique complémentaire. Bee + propose de la réaliser, le devis s'élève à « Etude thermique réglementaire » : 1950 € et « étude confort d'été » à 1625 €.

Des renseignements vont être pris pour connaître l'utilité de ces diagnostics dans le cadre du projet de salle des sports.

DELIB20241106

DECISION MODIFICATIVE N° 3/2024

M le Maire fait part de la nécessité de procéder à des virements de crédits sur l'exercice 2024 soit :

Compte 203 frais d'études + 10 000 €

Compte 231 immobilisations corporelles - 10 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal

Autorise M le Maire à procéder à ces virements de crédits.

Donne pouvoir au Maire pour réaliser ces virements

DELIB20241107

Remboursement achat SUPER U par Frédéric GLOAGUEN

En l'absence de M. Frédéric GLOAGUEN intéressé par cet ordre du jour.

M Le Maire présente la demande de remboursement d'achats réalisés à super U pour le compte de la commune par M Frédéric GLOAGUEN. Bien que la commune ait un compte auprès de super U Tinténiac, il s'est vu refusé le paiement par mandat administratif et a dû avancer le caddie de produits pour la collectivité. Le montant de la facture s'élève à 96.16 €.

Après délibération, le Conseil Municipal

Autorise le remboursement de 96.14 e à M GLOAGUEN Frédéric

Donne pouvoir au Maire pour procéder à ce remboursement

DELIB20241108**Stratégie biodiversité et eau – zones humides : création ateliers territoriaux**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie biodiversité et Eau adoptée en conseil métropolitain le 1/2/2024 Rennes Métropole lance sur son territoire une étude sur les zones humides.

L'EPCI nous sollicite pour créer une liste de personnes pour constituer des ateliers territoriaux.

Il est proposé de désigner les personnes suivantes :

- Un : Jean-Luc ALIX, Conseiller municipal
- Un exploitant agricole : Antoine SEVIN
- Un propriétaire foncier : Pascal PINAULT
- Une représentante d'associations de protection de l'environnement : Manon LEMEUX
- Un représentant de la pêche ou de la chasse : René FROGER
- Une personne représentant la mémoire de la commune : Bernard THEBAULT

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve la liste de personnes pour constituer les ateliers territoriaux

DELIB20241109**DEMANDE ACHAT DE DELAISSE DE CHEMIN AU LIEUDIT LAUNAY JALOUX**

M. Patrick PICHOUX, adjoint présente la demande de deux bandes de terrain actuellement communale situées le long de leur propriété au lieudit « LAUNAY JALOUX » par M & Mme VÉRITÉ Franck et Marie-Agnès.

La commission des chemins s'est déplacée sur place pour étudier la situation de ces bouts de délaissés chemin. Elle demande que cette demande passe en enquête publique avant de se prononcer définitivement sur cette demande.

Après délibération,

Vu la demande d'achat de délaissés de deux bandes de chemin situés au lieudit « Launay Jaloux ».

Donne pouvoir au Maire pour lancer l'enquête publique, désigner le commissaire enquêteur et avvertir les riverains au besoin.

Le dossier passera par la suite en réunion de conseil municipal qui statuera au vu des résultats de l'enquête publique.

DELIB2024110**DEMANDE ACHAT DE DELAISSE DE CHEMIN AU LIEUDIT LE CHENE ROND**

M. Patrick PICHOUX, adjoint présente la demande d'achat de deux délaissés de Chemin au lieudit « le Chêne rond » par Daniel GORIEUX riverain de ce chemin.

La commission des chemins s'est déplacée sur place pour étudier la situation de ces bouts de délaissé chemin. Elle demande que cette demande passe en enquête publique avant de se prononcer définitivement sur cette demande.

Après délibération,

Vu la demande d'achat d'un délaissé de deux chemins situés au lieudit « le Chêne rond ».

Donne pouvoir au Maire pour lancer l'enquête publique, désigner le commissaire enquêteur et avertir les riverains au besoin.

Le dossier passera par la suite en réunion de conseil municipal qui statuera au vu des résultats de l'enquête publique.

DELIB2024111

DEMANDE ACHAT DE DELAISSE DE CHEMIN AU LIEUDIT LA CHEVALERAI »

M. Patrick PICHOUX, adjoint présente la demande d'achat de deux délaissés de Chemin au lieudit « la Chevalerais » par M et Mme LEMARCHAND riverain de ce chemin.

La commission des chemins s'est déplacée sur place pour étudier la situation de ces bouts de délaissé chemin. Elle demande que cette demande passe en enquête publique avant de se prononcer définitivement sur cette demande.

Après délibération,

Vu la demande d'achat d'un délaissé de deux chemins situés au lieudit « la Chevalerais ».

Donne pouvoir au Maire pour lancer l'enquête publique, désigner le commissaire enquêteur et avertir les riverains au besoin.

Le dossier passera par la suite en réunion de conseil municipal qui statuera au vu des résultats de l'enquête publique.

DELIB2024112

DEMANDE ACHAT DE DELAISSE DE CHEMIN AU LIEUDIT LA VERDRAIS

M. Patrick PICHOUX, adjoint présente la demande commune d'achat de délaissés de Chemin au lieudit « la Verdrais » par M Jean-François REBILLARD et M et Mme BLAIRE Benoit riverains de ce chemin.

La commission des chemins s'est déplacée sur place pour étudier la situation de ces bouts de délaissés chemin. Elle demande que cette demande passe en enquête publique avant de se prononcer définitivement sur cette demande.

Après délibération,

Vu la demande d'achat de délaissés de deux chemins situés au lieudit « la Verdrais ».

Donne pouvoir au Maire pour lancer l'enquête publique, désigner le commissaire enquêteur et avertir les riverains au besoin.

Le dossier passera par la suite en réunion de conseil municipal qui statuera au vu des résultats de l'enquête publique.

- Point sur travaux arasement de haie « la Théblais » : suite à la demande d'arasement de haie, une demande de compensation en plantation étudiée avec l'EPTB-RM eTt laDDTM

a été réalisée. L'agriculteur, au vu du dossier, est autorisé à procéder à cet arasement de haie.

- Point sur les travaux du commerce qui logiquement doivent débiter le 18 novembre 2024 par de la démolition. Un arrêté de stationnement devant le commerce de bar - tabac va être pris pour sa clientèle.
- Point sur la mission de M. Rodde bureau d'étude ABRC sur la cantine

Le compte-rendu du passage de M RODDE au sein de la cantine est présenté. Une prochaine rencontre aura lieu le 5 décembre. M le Maire fait part du projet de cuisine centrale projetée par le CAT LA SIMONIERE

QUESTIONS DIVERSES

Plateforme Interstis Rennes Métropole

Les élus ont la possibilité de se connecter au réseau « PLATEFORME -INTERSTIS » de Rennes Métropole pour avoir accès aux informations diverses. La commission communication est intéressée par cette plateforme ainsi que Ludovic SIMON, Conseiller Municipal.

Apéro dinatoire fixé au 13/12/24, au Restauration LUCAS en présence du conseil municipal, des membres du CCAS et du personnel communal.

Vœux de la municipalité fixés le dimanche 12 JANVIER A 11H00.